

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-049

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
22 juin 2010

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : POLE SOLIDARITE –SUBVENTIONS- création de la « passerelle emploi » : plan de financement et demande de versement de subventions au titre du Programme Urban Intégré et du CUCS

Mme PERINEL rappelle qu'au titre de la prolongation du CUCS 2007-2009 pour l'année 2010 et au titre du Programme Urban Intégré, volet « Compétitivité régionale et emploi 2007/2013 », la commune présente une action qui vise l'accompagnement des jeunes 16-25 ans vers l'insertion socioprofessionnelle. Cette action se construit en complémentarité et avec les structures oeuvrant sur la commune pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes : la MEEN (Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Néron) et l'APASE (Association pour l'action socio-éducative) .

Pour ce faire, un local, situé au 2846, rue du petit lac, sera aménagé en lieu d'accueil. Dans ce lieu sera mis à disposition des jeunes un espace multimédia qu'ils utiliseront pour leur recherche d'emploi Cet espace sera animé par deux agents de développement local. Le coût de cette action est évalué à 40 196 euros Hors Taxes pour l'aménagement et l'informatisation de la passerelle emploi, et à 43 836 euros pour le fonctionnement de l'action en 2010.

Cette action est cofinancée au titre du CUCS en 2010 par le Conseil Régional à hauteur 20 000 euros pour l'aménagement du lieu passerelle, et par l'Etat à hauteur de 13 000 euros pour le fonctionnement de l'action.

La ville sollicite au titre du PUI (Programme Urban Intégré) une subvention au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) d'un montant de 12 000 euros pour l'aménagement et d'un montant de 28 000 euros pour le fonctionnement du lieu « passerelle emploi »,

Le plan de financement est joint à cette délibération.

Le rapporteur propose d'autoriser le Maire à solliciter des subventions relatives à cette action auprès du Fonds Européen, de l'ACSE (agence nationale pour la cohésion sociale et à l'égalité des chances), et du Conseil Régional.

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions relatives à cette action auprès du Fond Européen, de l'ACSE, et du Conseil régional

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER

Annexe à la délibération 2010-049

Plan de financement

Dépenses Investissement

Coût travaux + Informatisation = 40 196HT

Recettes

Conseil Régional	20 000 €
Fonds Européen	12 000 €
Ville	8 196 €

Dépenses Fonctionnement

Salaires + Fournitures diverses = 43 836€

Recettes

ACSE	13 000€
Fond européen	28 000€
Ville	2 836€